



## Délibération du Conseil Municipal ordinaire de Frenelles en Vexin du 25 Mars 2024

En exercice :	23
Présents :	18
Excusés :	0
Absent(s) :	2
Pouvoirs :	3
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0

**03/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

**Maires adjoint présents :** M. BURETTE Guy, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie, M. LAVALLÉE Richard.

**Conseillers délégués :** M. LANCIEN Dominique, Mme LEMAIRE Corinne

**Conseillers présents :** M. BÉRI Marc, Mme BULKAEN Francine, Mme DUCHESNE Valérie, Mme DUTOT Nathalie, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUIOSE Marie, M. Guillaume QUILLET.

**Pouvoirs :** Mme DUGARD Virginie à M. LAVALLÉE Richard  
M. CHÉRON Julien à Mme BULKAEN Francine  
M. HORCHOLLES Willy à Mme BERTOU Aline

**Absents :** M. BERNARD Pascal, M. FLEURY Jean-Luc

**Secrétaire de séance :** M. LAVALLÉE Richard

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 027-200085462-20240325-03\_2024DELIB-DE



### OBJET : BUDGET > Affectation de résultat 2023

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant le résultat de fonctionnement de 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Part affectée à l'investissement (délib prise en 2023 sur les résultats 2022)	Résultat de l'exercice 2023	RAR 2023 Dépenses/ Recettes	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Résultat SI	-147 828,83		146 991,41	D : 291 902,00 R : 84 110,00	-207 792,00	208 629,42
Résultat SF	1 162 741,23	312 828,83	442 921,78			1 292 834,18

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	1 292 834,18
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	208 629,42
<b>Excédent à reporter (ligne 001) en recettes d'investissement</b>	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 084 204,76
Total affecté au c/1068 :	208 629,42
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de valider l'affectation de résultat 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider l'affectation de résultat 2023 exposé ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait en séance le 25/03/2024

Madame le Maire

Aline BERTOU

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 027-200085462-20240325-03\_2024DELIB-DE

